ICI VNF

CONSTRUIT UNE **PASSE À POISSONS** POUR RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

L'allongement de l'écluse a été l'occasion de rétablir la libre circulation piscicole.

Désormais, les poissons peuvent circuler librement entre l'aval et l'amont de l'écluse.



LA PASSE AMONT

Le défi : remonter le courant

Pour franchir le dénivelé, les poissons doivent nager contre le courant.

Cette passe en amont de la Becque Dewazier a été conçue pour faciliter chaque étape de leur progression :

- **Un courant d'eau** spécifique les guide vers l'extrémité aval,
- **Des macro-rugosités** créent des points d'appui.

Une deuxième passe à poissons de conception différente est aménagée en aval.

Le brochet : l'espèce repère

La passe a poisson a été conçue et dimensionnée pour faire passer les brochets en fonction notamment de ses capacités de nage. Si le brochet parvient à franchir la passe, la majorité des autres espèces locales le pourra aussi, comme les ablettes, brèmes, carpes, gardons, perches, sandres…

Autant d'espèces qui pourront de nouveau accéder aux habitats situés en amont.

BUDGET

5,2 millions d'euros

de budget alloué au travaux de mise en place des passes à poissons

44,01 millions d'euros

de budget global, financés par la Région, l'État et l'Europe.

Et pour les anguilles ?

Une rampe spécifique, aménagée sur l'autre rive, leur offre une voie de franchissement de l'écluse pleinement adaptée à leur mode de déplacement particulier : la reptation.

Cet aménagement contribue à préserver cette espèce migratrice protégée, dont les populations ont fortement diminué au cours des dernières décennies en Europe.

Le saviez-vous ? L'anguille est sans doute la plus grande marathonienne de la planète. Pour rejoindre son lieu de reproduction en mer des Sargasses, **elle parcourt 6 000 km… sans se nourrir une seule fois !**

Scannez pour en savoir plus

VNF | 09.2026 | Photos : INGEO, Laurent Madelon | Conception : MD Conseil & associés

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

vnf Voies navigables de France

Cofinancé par l'Union européenne

Région Hauts-de-France

AFIT France